

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 27 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA RONDE, sous la présidence de M. SERVANT Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : MM. SERVANT, GUILLAUME, PICHOT, PACREAU, PARPAY, CAILLAUD, TURGNE, Mmes GUINET, ROY-DRAPPIER, NEUFCOUR-LIGONNIERE, APPERCE, BOTRET et LOREAU.

Excusée : Mme FEMOLANT,

Secrétaire de séance : Mr PACREAU

Date de convocation : 22/02/18

- :- :- :- :- :- :-

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2018.

**TRAVAUX COMPLEMENTAIRES – ANCIENNES HALLES-**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le porche des anciennes halles doit être démonté car les pierres sont remplies de broches en fer et se cassent à chaque manipulation.

Le coût de l'opération (démontage et remplacement) s'élève à 16 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux qui seront exécutés par :

\* l'entreprise ARCH'PIERRE pour 14800 € ht

\* l'entreprise Les Bâtisseurs Charentais pour 1200 € ht (avenant n°2).

Monsieur le Maire est autorisé à signer les devis.

Cette dépense supplémentaire sera inscrite au budget 2018.

Pour couvrir cette dépense imprévue, il sera effectué une demande de subvention dans le cadre du CEE (Certificat d'Économie d'Énergie) et une économie sera réalisée en remplaçant les panneaux muraux « acoustique » de séparation des salles par des panneaux simples. Il est évoqué aussi le remplacement de la ventilation double-flux par un simple flux mais la décision sera prise ultérieurement.

Par ailleurs, une visite du chantier est programmée avant la prochaine réunion du conseil municipal, le jeudi 29 mars.

**VOTE D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DU PARC  
INTERREGIONAL DU MARAIS POITEVIN**

Suite au décès de Jean GUILLOUX, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner un nouveau délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

### **Election du délégué suppléant**

#### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 13

À déduire : 1 blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu : – Mme GUINET Nathalie 12 voix (douze voix)

Mme GUINET Nathalie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

#### **DESIGNE :**

**La déléguée suppléante** est Mme GUINET Nathalie.

La présente délibération sera transmise au président du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin.

### **VOTE D'UN DELEGUE AU SIAH DU CANAL DE LA BANCHE**

Suite au décès de Jean GUILLOUX, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner un nouveau délégué titulaire de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du canal de la Banche.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

### **Election du délégué titulaire**

#### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 13

À déduire : 1 blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu : – Mr PICHOT Gérard 12 voix (douze voix)

Mr PICHOT Gérard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

#### **DESIGNE :**

**Le délégué titulaire** est Mr PICHOT Gérard.

La présente délibération sera transmise au président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du canal de la Banche.

## **FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Jean-Claude JOULAIN, adjoint technique suit une formation « Parcours Savoirs Citoyens » auprès du Centre Social Les Pictons de Marans. Une nouvelle session de formation est organisée moyennant un engagement financier communal de 1620 € (45 séances de 3 heures).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Jean-Claude JOULAIN à poursuivre cette formation très enrichissante personnellement et de prendre en charge cette formation qui sera assurée hors de son temps de travail.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Le contrat de Félix POUGET se termine à la fin du mois. Étant donné la qualité du travail fourni, Monsieur le Maire propose sa titularisation dans les conditions identiques à celles de son contrat actuel et précédée d'une période de stage d'un an. Il lui sera également demandé d'assurer la fonction d'assistant de prévention. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le tableau des effectifs du personnel est actuellement le suivant :

	Ouvert	Pourvu
Rédacteur principal	1	1
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	2

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ouverture

-d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à temps complet ;

-d'un poste contractuel d'adjoint technique pour 4 mois (accroissement saisonnier d'activité) du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2018 ;

- d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 à temps non complet (temps 29,69 h/s)

Monsieur le Maire propose également de supprimer le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (temps 29,69 h/s)

Le Conseil Municipal accepte cette modification.

## **CITY STADE**

- Demande de subvention : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention de 25% du montant des travaux HT (soit 17 638 €) peut être demandée auprès du Département pour la construction du plateau multisports (city stade). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

- **Implantation** : La possibilité d'une implantation dans la direction Nord-Sud est envisagée. L'acquisition de terrain ne concernerait alors que les parcelles cadastrées WO 353 et WO 381.  
Monsieur le Maire précise que Jérôme SEMPERE, riverain, s'inquiète des nuisances que pourraient apporter cette infrastructure.

## **QUESTIONS DIVERSES**

-M. Alain GUILLAUME indique que le chauffage électrique du logement sis 41 rue de l'Église, est inefficace. Il propose qu'il soit remplacé par une pompe à chaleur air/air. Un devis a été demandé.

Il précise que la poutre de la salle des fêtes devrait être installée avant le spectacle des Cabanoux du 24 mars prochain.

-M. Gérard PICHOT fait le point sur les propositions de la commission « Voirie » avec pour priorité la réfection de la voie sur berge entre La Croix de Marys et Bazoin, de la traversée du hameau de Caillaude entre le pont et la ferme de M C. LANGE et de la liaison Chalogne – L'Angle d'Oie.

Les travaux de consolidation des berges de La Sèvre et canal du Mignon entre La Croix des Marys et Guérine ne seraient effectués par l'IIBSN qu'en 2019. En cas d'urgence, 50 % de la dépense serait à la charge de la commune.

Il indique également qu'une élagueuse sur perche est en cours d'acquisition (849 €).

-M. Christophe PARPAY informe du départ de M Fabrice FOURNAND du CPI ; celui-ci continuera malgré tout à assurer le tir du feu d'artifice du 14 juillet.

-M. Stéphane CAILLAUD fait part d'une opportunité concernant la rénovation de l'éclairage public. Le SDEER doit faire un devis pour le changement de 109 points lumineux. Une aide pourrait être demandée dans le cadre du Certificat d'Economie d'Energie. Une décision sera prise lors d'une prochaine séance.

Il fait également remarquer que, lors de certaines manifestations, il n'est pas fait une utilisation correcte du parking de la Salle des Fêtes, certains véhicules stationnant sur les parties enherbées.

-M. Emmanuel TURGNE fait remarquer que les preneurs devraient récupérer les boues du lagunage et demande de vérifier les dates des baux ruraux communaux. Il faudrait prévenir les fermiers 1 an avant le renouvellement du bail.

Il évoque à nouveau le problème de stationnement rue de la Mairie et de la sortie de la ruelle des Violettes.

-Mme Myriam NEUFCOUR signale que son voisin M. Robert Vollant vit toujours dans sa voiture. Monsieur le Maire et les adjoints interviennent régulièrement auprès de lui mais celui-ci s'oppose à changer sa situation.